

tenues en avril 1948 par le Conseil national d'aptitude physique et l'Association canadienne de l'hygiène, de l'éducation physique et de la récréation et à la convocation de la première Conférence nationale des organismes directeurs des sports.

La mise à exécution du programme de toutes les provinces se caractérise par le souci d'organiser sur le plan régional les œuvres récréatives, initiative proprement canadienne. Un fait important à noter est la grande augmentation des œuvres exécutées en collaboration, grâce à l'apport manuel bénévole des gens à des travaux de construction et à la participation de petites localités aux mêmes installations et au même équipement. L'insuffisance du personnel spécialisé demeure le grand obstacle à l'expansion des programmes. Pour obvier à cette pénurie, le gouvernement fédéral a offert en mars 1949 un certain nombre de bourses à accorder, sur la recommandation du Conseil national, en vue de la formation postscolaire de moniteurs d'œuvres d'aptitude et de récréation.

On fait grand usage des films pour fins éducatives. Ceux qui ont été produits pour favoriser le mouvement d'aptitude comprennent *Prêt pour demain*, *La famille en santé* et *Tout le monde se divertit*. En outre, des films de toutes sources, approuvés par des comités nationaux d'appréciation composés de spécialistes en matière d'aptitude physique et de récréation, sont accessibles à tout le pays grâce à la cinémathèque maintenue par la Division de l'aptitude physique, qui les fait circuler périodiquement dans les provinces en vue d'en favoriser la vente.

#### 7.—Subventions fédérales disponibles et montants versés en vertu de la loi sur l'aptitude physique nationale, 1944-1949

Province	Subvention disponible en 1949-1950	Total versé de 1944-1945 à 1948-1949	Province ou Territoire	Subvention disponible en 1949-1950	Total versé de 1944-1945 à 1948-1949
	\$	\$		\$	\$
Terre-Neuve <sup>1</sup> .....	7,000	—	Saskatchewan.....	17,521	87,203
Île du Prince-Édouard.....	1,859	6,820	Alberta.....	15,568	72,746
Nouvelle-Écosse.....	11,302	49,340	Colombie-Britannique...	15,993	80,056
Nouveau-Brunswick.....	8,944	8,468	Territoires du N.-O.....	234	468
Québec <sup>1</sup> .....	65,151	—	Yukon <sup>1</sup> .....	97	—
Ontario <sup>2</sup> .....	74,063	—			
Manitoba.....	14,270	24,109	<b>Totaux.....</b>	<b>232,000</b>	<b>329,209</b>

<sup>1</sup> Ne participe pas au programme.

<sup>2</sup> Ne participe au programme que depuis avril 1949.

#### Sous-section 3.—Programme de formation

En vertu de la loi de 1942 sur la coordination de la formation professionnelle et de ses modifications, le ministère fédéral du Travail, en collaboration avec les gouvernements provinciaux, poursuit divers projets de formation. Le détail de ces programmes paraît au chapitre XIX.